

Record absolu de personnes incarcérées en France

Après les mises en cause du chef de l'Etat, les juges ont davantage recours à la prison pour les délits les moins graves

Il n'y a jamais eu autant de personnes placées sous écrou en France qu'au 1^{er} juillet : 73 320, soit 6,8% de plus qu'en 2010 à la même date, ce qui en dit assez sur le supposé laxisme des juges. En excluant les condamnés qui bénéficient d'un aménagement de peine, ce sont 64 726 personnes qui sont effectivement incarcérées, pour 56 000 places de prison. Le nombre de détenus en surnombre était ainsi en juillet de 11 185 – le chiffre a augmenté en un an de 14%. Avec des pics vertigineux : la surpopulation à la prison de Villepinte frise les 150%, à Béthune 203,9%, à La Roche-sur-Yon 222,5%, à Nouméa 254,3%...

Les personnels pénitentiaires voient arriver les chaleurs du mois d'août avec inquiétude. Surtout dans les maisons d'arrêt, où sont incarcérés les courtes peines et les prévenus, en attente de jugement. La surpopulation y est en moyenne de 32%. 427 détenus dormaient sur des matelas par terre au début de l'été.

Les conditions de détention, en dépit de réels investissements, restent souvent indignes. Le garde des sceaux, qui a fait un saut le 28 juillet à la maison d'arrêt de La Talaudière, près de Saint-Etienne, a été consterné par le délabrement de l'établissement, par les murs des douches noirs de mois, en dépit d'une semaine de nettoyage intensif avant son arrivée. Michel Mercier a poliment jugé l'établissement « peu digne et pas tout à fait conforme à la loi pénitentiaire ». Il a débloqué 3 millions d'euros pour



En 2009, au centre pénitentiaire de Longuenesse (Pas-de-Calais), faute de lits disponibles, des matelas sont posés à même le sol. MICHEL LE MOINE POUR « LE MONDE »

des travaux d'urgence, mais se demande si ce n'est pas la prison – pourtant pas si ancienne, 1968 – qu'il faudrait raser.

A Dunkerque, le procureur de la

République a pris le taureau par les cornes et signé le 25 juillet une circulaire aux services de police qui leur demandait simplement de ne plus remplir les prisons au mois d'août. « En raison du surnombre de la maison d'arrêt de Dunkerque et des autres établissements pénitentiaires du ressort de la cour d'appel », indique Philippe Muller, vous voudrez bien suspendre l'exécution des écrous jusqu'au 5 septembre », à l'exception des peines pour violences sexuelles et les violences en récidive sur les conjoints ou les enfants.

La maison d'arrêt de Dunkerque hébergeait au 1^{er} juillet 137 détenus pour 105 places ; or, l'administration pénitentiaire prévoyait 10 sorties en août pour 50 entrées, la situation devant se détendre en septembre. Le procureur en a tiré les conséquences.

Le geste était courageux : c'est bien la première fois qu'un procureur signe une circulaire aussi radicale. M. Muller a été unanimement salué : l'Observatoire international des prisons (OIP) a jugé sa décision « historique » et appelé les parquets à suivre son exemple ; FO-pénitentiaire s'est réjoui de cette « première dans l'histoire judiciaire » ; « c'est une décision compréhensible, rationnelle et assez courageuse », a conclu le Syndicat de la magistrature. Mais la chancellerie a aussitôt saisi le procureur général de Douai, qui a sommé son procureur de rapporter ses instructions. M. Muller n'a eu d'autre choix que de s'incliner, et des détenus passeront le mois d'août sur des matelas.

La rénovation et la construction de nouveaux établissements pénitentiaires absorbent depuis des années une grande partie du bud-

get de la justice, l'objectif étant d'atteindre 70 000 places d'ici à 2018. Mais il est douteux que ces nouvelles places puissent mettre un terme à la surpopulation, puisque les incarcérations augmentent avec régularité : 4 661 personnes en plus en douze mois.

Ce n'est pas la longueur des peines – 9,8 mois en moyenne – qui explique l'inflation carcérale, mais bien la hausse des placements sous écrou. On incarcère davantage, et pour les délits les moins graves. « Au cours du premier trimestre 2011, écrit Pierre Victor Tournier, directeur de recherche au CNRS, les entrées ont augmenté de près de 10% par rapport à la même période de 2010, la croissance des mises à exécution des peines d'un an à moins de trois ans étant de 50% ! On ne peut que rapprocher cette évolution de l'affaire dite "de

Pornic" et de son traitement médiatique, politique et judiciaire. »

Le corps mutilé de la jeune Laëtitia Perrais a été retrouvé en janvier à Pornic, et Tony Meilhon, dont le casier judiciaire était chargé, a été rapidement mis en cause. Il avait purgé sa peine pour un délit mineur – outrage à magistrat – et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Nantes, déjà débordé, n'avait pas jugé son dossier prioritaire. Le chef de

Ce n'est pas la longueur des peines qui explique l'inflation carcérale, mais la hausse des placements sous écrou

l'Etat avait aussitôt mis en cause les magistrats, déclenchant une fronde historique dans la magistrature. Les enquêtes ont finalement mis les juges hors de cause mais le message est passé : dans le doute, pour les plus petits délits, on incarcère davantage.

Le garde des sceaux avait aussi lancé, en février, un « plan d'exécution des peines », pour lutter contre les 100 000 peines en attente d'exécution. Elles ont été réduites à 80 000 cinq mois après, mais contribuent mathématiquement à remplir les prisons. Michel Mercier mise beaucoup sur le placement sous surveillance électronique (PSE) comme alternative à la détention. 5 800 personnes étaient sous bracelet électronique en janvier, ils sont aujourd'hui 8 000 et l'objectif est d'atteindre 12 000 à la fin de l'année.

Mais la chancellerie a conscience qu'avec 20 000 personnes sous bracelet électronique, la situation serait techniquement ingérable. « Le bracelet électronique est une mesure de contrôle, et pas d'insertion, il n'y a pas de suivi social, rappelle Sarah Dindo, codirecteur de l'OIP. Il ne résout rien : toutes les études montrent que seule la libération conditionnelle avec un suivi individualisé réduit la récidive. »

Franck Johannès

73 320 personnes placées sous écrou au 1^{er} juillet

La population carcérale 73 320 personnes étaient placées sous écrou au 1^{er} juillet (6,8% de plus qu'en 2010). Toutes ne sont pas détenues : 18% des condamnés font l'objet d'un aménagement de peine (semi-liberté, placement à l'extérieur, bracelet électronique). 64 726 personnes étaient incarcérées (+4,2% de plus qu'en juillet 2010), dont 26% de prévenus, qui ne sont pas définitivement condamnés. 814 mineurs étaient emprisonnés, dont 33% dans des établissements spécialisés, soit une hausse de 7,4% par

rapport à 2010. 971 condamnés étaient placés sous bracelet électronique, au 1^{er} juillet.

Taux de détention, durée et conditions d'emprisonnement
Le taux de détention est en France de 100 pour 100 000 habitants (199 pour les hommes, 6,5 pour les femmes). La durée moyenne sous écrou était de 9,8 mois en 2010, contre 8,3 mois en 2006. 56 081 places étaient disponibles en prison au 1^{er} juillet. 11 185 détenus étaient « en surnombre » (+14% par rapport à 2010).

« Il y a un pic exceptionnel d'agressions que nous n'avons pas connu les autres années »

Entretien

Michel Beuzon, secrétaire général depuis 1986 de FO-Direction, le syndicat majoritaire des directeurs de prison, est entré dans l'administration pénitentiaire en 1975. Il dirige aujourd'hui le centre pénitentiaire des femmes de Rennes. Il est frappé, ces derniers mois, par l'extrême « promiscuité et la dangerosité » des détenus et redoute un mois d'août difficile. **Comment la situation en détention cet été vous semble-t-elle ?**

Nous sommes à plus de 64 700 détenus, et il y a eu beaucoup de mises à exécution de petites peines. Nous sommes à flux tendus dans les établissements et confrontés à une augmentation très sensible du nombre de détenus. La situation est relativement critique. Nous sommes engagés dans des protocoles d'humanisation des conditions de détention, mais ce qui nous affole le plus, c'est cette promiscuité, cette dangerosité des détenus. Il y a en ce moment un pic exceptionnel d'agressions, que nous n'avons pas connu les autres années, et les personnels de surveillance souffrent de cette gestion des flux. **Comprennez-vous la décision du procureur de Dunkerque de suspendre les incarcérations ?**

Nous avons pris, depuis 2007, position en faveur d'un numerus clausus dans les prisons. Dans les hôpitaux, s'il n'y a pas de lits disponibles, on ne prend pas les malades, on les oriente ailleurs. Nous, on met des matelas par terre. Le procureur de Dunkerque a pris position, en toute conscience, c'est un exemple à suivre. Nous ne sommes pas dans l'angélisme ; il ne s'agit en aucun cas de victimiser les détenus, mais les conditions de détention doivent respecter la dignité humaine. Pas plus, mais pas moins.

Des efforts budgétaires considérables ont cependant été consentis...

Le patrimoine immobilier a été harmonisé, modernisé, mais beaucoup, malheureusement, reste à faire. On a beaucoup investi, beaucoup recruté, mais nous venons de très loin et il reste un grand déficit d'environnement. **L'affaire de Pornic a-t-elle eu un impact sur les incarcérations ?**

Incontestablement, oui. Il y a eu beaucoup de mises à exécution de peines qui ne l'étaient pas jusque-là, notamment dans les maisons d'arrêt ; il s'agit en effet plutôt de courtes peines. Et puis il y a aussi les aménagements de peines qui sont des loupés, et qui conduisent obligatoirement à un

retour à la case prison. **Le président de la République n'autorise plus les traditionnelles grâces du 14-Juillet, comment la situation a-t-elle été vécue en détention ?**

Cela a été extrêmement mal perçu à l'époque, il y a quatre ou cinq ans, parce que c'était une régulation historique. En tant que professionnels pénitentiaires, cette décision nous a causés de diffuser les détenus, mais les conditions de détention doivent respecter la dignité humaine. Pas plus, mais pas moins.

Vos collègues sont-ils inquiets, avant les chaleurs d'août ?

Il y a en effet beaucoup d'inquiétude chez les directeurs. Et une grande lassitude des cadres et des agents. L'institution est un peu déboussolée, il n'y a aucune visibilité quant à la volonté politique de l'administration, qui gère au jour le jour. C'est une grande inquiétude. ■

Propos recueillis par F. J.

20 suicides annuels pour 10 000 détenus, une spécificité tristement française

UN DÉTENU s'est tué, dimanche 31 juillet, en s'ouvrant les veines dans sa cellule de Fleury-Mérogis, dans l'Essonne. C'est tristement banal. Le taux de suicide dans les prisons françaises a été multiplié par cinq en cinquante ans, alors qu'il a peu évolué dans la population générale : l'augmentation du taux de suicides « semble bien être une spécificité de l'univers carcéral », concluait, en 2009, une étude du bulletin d'information scientifique *Population et sociétés*.

C'est même une spécialité française : avec 20 suicides annuels pour 10 000 détenus en 2002-2006, la France présente le niveau de suicides en prison le plus élevé de l'Europe des Quinze. Loin devant les pays du Nord (13 pour 10 000 au Danemark), alors que la Grèce ne compte que 4 suicides pour 10 000 prisonniers.

109 personnes se sont donné la mort en prison en 2010, dont cinq mineurs, selon l'administration pénitentiaire (121 selon l'Observatoire international des prisons), contre 115 l'année précédente. Les associations contestent le mode de calcul de l'administration, une partie des morts par ingestion de médicaments n'étant parfois pas classée dans les suicides. Un observatoire indépendant est prévu par la loi pénitentiaire de 2009,

mais n'a pas encore vu le jour. Reste qu'on recense un suicide en moyenne tous les trois jours en prison.

Près de 80% des passages à l'acte ont lieu en maison d'arrêt, pour les détenus condamnés à de courtes peines et les prévenus en attente de jugement. 64% se déroulent en quartier ordinaire, 12% en quartier disciplinaire, 10% en quartier « nouvel arrivant », 3,7% en quartier d'isolement.

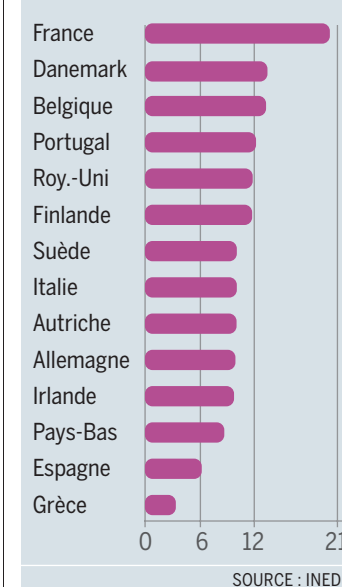
61% des suicides ont lieu en cellule individuelle, et 39% en cellule double. Parmi les suicidés, en 2010, 50% étaient des prévenus, 50% des condamnés, 22% étaient détenus pour des infractions sexuelles. 2 599 tentatives ont été recensées en 2009, et 2 246 en 2010.

L'ancienne garde des sceaux Michèle Alliot-Marie avait lancé un plan de prévention à l'été 2009 en mettant, notamment, l'accent sur la formation des surveillants. Des groupes de parole pour les détenus ont été mis en place en 2010 dans 11 prisons, et sont activés après 2 suicides en six semaines, pour prévenir le « risque de contagion ».

Pour les chercheurs de *Population et Sociétés*, il n'y a pas de lien direct entre surpopulation carcérale et suicide. Ils estiment, en revanche, et contrairement aux

La France bat un record

TAUX MOYEN DE SUICIDES EN PRISON ENTRE 2002 ET 2006, pour 10 000 détenus



constatations de l'administration pénitentiaire, que les prévenus se tuent deux fois plus que les condamnés : un quart des suicides a lieu dans les deux mois qui suivent l'incarcération et la moitié dans les six premiers mois. ■

F. J.